



## RÉSERVATIONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS 2023/2024

CONGÉS SCOLAIRES	DATES LIMITE DE RÉSERVATION
<b>Vacances de Toussaint 2023</b> (du lundi 23 oct. au vendredi 3 nov. 2023)	Du 05/09/23 au 05/10/23
<b>Vacances de Noël 2023</b> (du mardi 26 déc. 2023 au vendredi 5 janvier 2024)	Du 06/11/23 au 07/12/23
<b>Vacances d'Hiver 2024</b> (du lundi 12 février au vendredi 23 fév. 2024)	Du 03/01/24 au 01/02/24
<b>Vacances de Printemps 2024</b> (du lundi 08 avril au vendredi 19 avril 2024)	Du 26/02/24 au 04/04/24
<b>Vacances de juillet 2024</b> (du lundi 08 juillet au 02 août 2024)	Du 22/04/24 au 24/06/24
<b>Vacances d'août 2024</b> (du lundi 05 août au samedi 31 août 2024)	Du 22/04/24 au 24/06/24

### Les réservations

Les réservations s'effectuent via **votre Espace Villetaneuse (portail famille)** avec le lien suivant : [espace-citoyens.net/mon-espace-villetaneuse](https://espace-citoyens.net/mon-espace-villetaneuse).

Si vous n'avez pas effectué de réservation ou si vous n'avez pas respecté la date limite de réservation votre enfant ne pourra être accepté au centre de loisirs.

Les absences injustifiées seront facturées selon les tarifs liés à votre quotidien familial.

### Les annulations

Toute annulation doit s'effectuer **au maximum 48 heures** avant la date souhaitée sur le portail famille.

Pour une annulation après facturation, un justificatif devra obligatoirement être transmis **dans les 15 jours après l'absence** (certificat médical, attestation de l'employeur...) par la famille au service enfance. Aucune demande ou modification ne sera effectuée par téléphone. Elles devront être faites sur votre Espace Villetaneuse.